

Discours de Romano Prodi sur les conclusions du Conseil européen de Nice (Strasbourg, 12 décembre 2000)

Légende: Le 12 décembre 2000, Romano Prodi, président de la Commission européenne, présente devant le Parlement européen les résultats engrangés à l'issue du Conseil européen de Nice des 7, 8 et 9 décembre 2000.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Brussels]: European Commission, [13.10.2004]. SPEECH/00/499. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/00/499&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_romano_prodi_sur_les_conclusions_du_conseil_europeen_de_nice_strasbourg_12_decembre_2000-fr-c5efa03d-2ee6-4fac-b68a-f1428354519a.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Discours de Romano Prodi, Président de la Commission européenne, devant le Parlement européen sur les conclusions du Conseil européen de Nice (12 décembre 2000)

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

A. Le Conseil européen de décembre 2000 restera comme particulièrement long et complexe. Son agenda l'y destinait, et il n'a pas déçu.

De bonnes décisions ont été prises à Nice, dont certaines attendues depuis longtemps:

- la Charte des droits fondamentaux a été proclamée solennellement. Pour ma part, je ne doute pas que ce texte soit fondateur. Et je voudrais rappeler à ceux d'entre vous qui le trouvent trop faible qu'il a été rédigé et conçu avec rigueur justement en vue de devenir une norme juridique.

Déjà le Parlement et la Commission ont fait savoir que pour ce qui les concerne, ils entendaient intégralement appliquer la Charte;

- les premiers travaux relatifs à une société anonyme européenne remontent à plus de 30 ans. C'est un outil juridique évident, qui était réclamé avec insistance par nos opérateurs et qui a fait défaut au moment des grandes restructurations d'entreprises auxquelles nous avons assisté. Il n'y a désormais plus d'obstacle à sa réalisation rapide;

- sur l'élargissement, la stratégie proposée par la Commission a été entérinée;

- l'agenda social, produit d'un travail fructueux avec la Présidence, a été retenu;

- les propositions de la Commission concernant la sécurité maritime et la création de l'Agence de sécurité alimentaire ont été fortement appuyées.

B. Ce ne sont là que quelques-uns des sujets soumis aux chefs d'État ou de gouvernement. J'en citerai un autre, qui est une innovation que je pressens comme non sans importance: l'organisation même des Sommets a été discutée; leur lourdeur, leur complexité, leur caractère itinérant; le Conseil européen a pris la sage décision de les tenir progressivement tous à Bruxelles, dont le caractère de capitale de l'Europe se trouvera encore accentué: après les sommets déjà programmés, un sommet sur deux aura lieu à Bruxelles qui les accueillera tous lorsque l'Union européenne comptera 18 membres. Je crois sincèrement qu'il faut saluer cette initiative forte du Président Chirac.

J'en viens maintenant à la Conférence intergouvernementale et au traité de Nice. Permettez moi d'abord de souligner combien je suis gré à Michel Barnier du travail qu'il a accompli. Il l'a fait, ainsi que moi-même mais aussi plus que moi-même, en concertation avec le Parlement, notamment avec Giorgio Napolitano et sa commission, avec les deux rapporteurs MM. Leinen et Dimitrakopoulos, et bien sûr, avec les Honorables Parlementaires MM. Brok et Tsatsos dont l'engagement a été total. Enfin, Madame la Présidente, la clarté de vos interventions dans les Conseils a été particulièrement marquante.

Comme vous vous rappellerez, Madame la Présidente, la dernière fois je me suis adressé à cette assemblée, juste avant le Sommet, j'ai dit que nous avons besoin d'un traité qui apporte une valeur ajoutée. J'avais promis, en particulier, de retourner devant le Parlement avec une évaluation sincère des résultats obtenus. En outre, dans votre propre allocution au début du Sommet, vous avez dit que le Parlement jugerait le succès de Nice non seulement en termes de quantité mais aussi de qualité.

Il faudra quelque temps pour évaluer avec précision et justesse les avancées de Nice. Mais à ce stade, on peut déjà risquer quelques considérations.

1) la première porte sur l'extension de la majorité qualifiée. Elle est quantitativement importante, puisqu'une

trentaine de nouveaux chapitres relèveront de ce mode de décision, qui devient ainsi de plus en plus la règle générale du Conseil.

Qualitativement, c'est une autre affaire: sur les sujets sensibles de la cohésion, de la réglementation fiscale, du droit social, les progrès sont insignifiants voire nuls: la Conférence s'est heurtée dans ces domaines à l'intransigeance de certains États membres. Mon sentiment à cet égard est celui de la déception, en raison non seulement des conséquences à court terme, mais aussi de l'esprit de fermeture et d'incompréhension dont ce genre d'attitude est le témoignage. Ceux qui ne voient dans l'Europe qu'une simple chambre de compensation à laquelle on a recours en cas de besoin et qu'on évite lorsqu'un tel recours est impossible ou lorsqu'on a déjà beaucoup obtenu commettent non seulement une erreur de jugement historique, mais une faute envers les nouvelles générations.

Celles-ci sont en droit d'attendre bien davantage de l'Europe.

Dans ce contexte fermé de non-concessions réciproques, il faut cependant relever les légers progrès accomplis dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Il s'agit pour l'essentiel de progrès différés à l'après-2004. Je ne les sous-estime pas. Mais évidemment, l'accélération de cette nouvelle grande politique en matière judiciaire et de criminalité transfrontalière, décidée à Tampere, est désormais mise en cause et le «tableau de bord» de Tampere, va commencer à enregistrer des retards.

J'espère que ces retards ne seront imputés ni au Parlement ni à la Commission.

Enfin, et en revanche, je voudrais ici dire ma reconnaissance au Président Chirac et à Lionel Jospin, pour avoir permis de mettre fin aux principales ambiguïtés de la conduite de notre politique commerciale. Un bon équilibre a été trouvé entre les préoccupations légitimes touchant notamment à la diversité culturelle et l'efficacité de notre force de négociation vis-à-vis de nos partenaires commerciaux.

2) Un autre sujet de satisfaction doit être le résultat acquis sur le plan des coopérations renforcées.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous possédons désormais un outil essentiel pour l'Union élargie. La Commission s'en servira, tout en jouant pleinement son rôle de garante - d'une part pour permettre aux pays qui souhaitent lier en grande partie leur propre destin d'atteindre de nouveaux objectifs ambitieux et d'autre part pour lutter contre le risque de fragmentation que des coopérations renforcées incontrôlées pourrait faire naître.

3) Finalement, sur les institutions elles-mêmes, je voudrais dire trois choses :

S'agissant de la Commission, les changements sont profonds et radicaux. La Commission pourra croître jusqu'à compter 26 membres avant que n'aient lieu les transformations nécessaires que beaucoup appellent de leurs vœux. Toutefois, d'importantes réformes portant sur ses modes d'organisation sont parallèlement en cours. Le Président sera désigné à la majorité et non plus à l'unanimité. Après le vote de la Commission, il aura le droit de démettre un commissaire de ses fonctions et disposera d'une grande autonomie de décision en ce qui concerne les modes d'organisation de l'institution, comme l'attribution des portefeuilles et la nomination des vice-présidents.

Le Parlement obtient surtout un statut des partis politiques européens. La Commission a défendu, hélas sans succès mais en prenant date, nos préoccupations communes sur la protection des intérêts financiers de l'Union en proposant la création d'une fonction de Procureur. Il est très préoccupant que le nombre de membres du Parlement ait, pour l'essentiel, servi de variable d'ajustement pour les équilibres du Conseil. Il conviendra de consacrer à l'avenir une attention accrue à ces questions, et à d'autres qui leur sont liées, et de passer d'une attitude défensive à un rôle plus actif de force de proposition.

Enfin, la pondération des votes au Conseil a été la discussion la plus délicate à mener et la décision la plus difficile à prendre. C'était inévitable compte tenu de l'approche suivie, mais le résultat en est doublement regrettable:

d'une part, parce qu'il aboutit à rendre la majorité qualifiée plus difficile à atteindre, et donc le blocage plus facile, alors que la logique aurait dû être l'inverse dans une Union s'élargissant;

d'autre part, parce que le processus décisionnel est devenu encore plus complexe, ce qui à l'opposé de la lisibilité et de la transparence que les citoyens appellent de leurs vœux. Pour répondre à ce souhait des citoyens, nous avons demandé la double majorité, seul instrument qui soit objectif, compréhensible et largement partagé par les petits et grands États membres.

Il faut rendre ici un hommage particulier au Premier ministre belge Guy Verhofstadt, qui s'est battu jusqu'au bout pour une présence plus équitable des États candidats à l'adhésion et pour fixer à un niveau moins déraisonnable, bien qu'encore trop élevé, le seuil de la majorité qualifiée. Il a ainsi confirmé le grand rôle historique que joue la Belgique dans l'Union européenne.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous devons reconnaître que la conclusion laborieuse du Sommet de Nice a été en soi un succès. Il était nécessaire d'y parvenir, et avec les efforts de la Présidence, nous l'avons fait. Il n'y a pas de «reliquats» de Nice, et nous devons désormais, avec réalisme, faire en sorte que le traité soit ratifié le plus rapidement possible.

Nous pourrions alors nous préparer à accueillir de nouveaux États membres, conformément aux conclusions d'Helsinki. Nous devons nous engager avec détermination dans cette direction.

Mesdames et Messieurs, Nice, comme le Président Chirac l'a fait observer, m'a paru marqué par la défense, par beaucoup, de leurs intérêts immédiats au détriment de la vision à long terme.

Il comporte néanmoins une déclaration sur l'avenir de l'Union, qui m'incite à l'optimisme.

La Commission sait combien il est important de définir et de mettre en œuvre une répartition plus précise des compétences entre l'UE et les États membres, en intégrant la Charte des droits fondamentaux dans le traité, en simplifiant l'économie des traités et en s'interrogeant sur le rôle des institutions. Une réflexion large, ouverte, profonde, qui doit associer les gouvernements, les parlements ainsi que les citoyens des membres actuels et des pays candidats, démontrant le dynamisme d'une Europe toujours en construction. Il s'agit là d'une réflexion fortement attendue, car l'expérience de Nice prouve que l'actuelle méthode de révision des traités n'est plus appropriée. À l'instar de la structure communautaire elle-même, le processus organisationnel par lequel se bâtissent les changements institutionnels est soumis à de fortes tensions et doit être modifié.

La Commission présentera des propositions pour améliorer ce processus et je compte sur votre participation ainsi que sur votre soutien.

Madame la Présidente, Honorables Parlementaires, Mesdames et Messieurs,

Après ces premières analyses, que j'ai essayé de vous présenter de façon passionnée et objective, nous ne devons pas perdre de vue que l'objectif ultime de Nice était et reste la réunification de l'Europe. Le nouveau millénaire nous a offert une occasion sans précédent de réunir les pays de notre continent dans un vaste espace de paix, de stabilité et de développement.

Nice constitue une avancée dans cette direction.

Une avancée plus modeste que celle que nous aurions voulu et pu effectuer.

Mais la direction est la bonne. Aussi je vous demande d'y apporter votre soutien.



Merci.